

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif**

Amqui, le 18 novembre 2021

À la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 18 novembre 2021 à compter de 14h à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents Madame Sylvie Blanchette, messieurs Réjean (Félix) Lagacé, Gérard Grenier et Martin Landry, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. Monsieur Joël Tremblay, greffier adjoint, Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe, ainsi que Mme Christiane Beaulieu, sont aussi présents.

Absences : M. Jacques Pelletier

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2021-202 concernant la constatation du quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire du 18 novembre 2021

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 16h.

Adoptée.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Signification est faite par M. Joël Tremblay, greffier adjoint, de l'avis de convocation en respect des articles 153 et 156 du *Code municipal du Québec*. L'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique à l'ensemble des membres du comité administratif le 14 novembre 2021.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.A. 2021-203 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 novembre 2021

Sur une proposition de M. Réjean (Félix) Lagacé, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Direction générale – État de la situation
5. Soutien technique au service d'évaluation
6. Scénarios de gestion en l'absence de la direction générale – Recommandation
7. Embauche d'un consultant en soutien à l'équipe de gestion
8. Autorisations de signature – Résolutions
9. Prochaine rencontre du comité administratif – Le mercredi 8 décembre 2021 à 16h
10. Levée de la séance

Adoptée.

4. DIRECTION GÉNÉRALE – ÉTAT DE LA SITUATION

Madame Chantale Lavoie dresse un état de la situation concernant la vacance au poste de directeur général et greffier-trésorier jusqu'au 20 décembre 2021. Une recommandation devrait être développée par le comité administratif et soumise au conseil de la MRC lors d'une prochaine séance.

5. SOUTIEN TECHNIQUE AU SERVICE D'ÉVALUATION

Résolution C.A. 2021-204 concernant l'embauche de Mme Anne-Émilie Dumais pour un emploi soutien technique

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'accepter l'offre de service de Mme Anne-Émilie Dumais au montant horaire de 23,23 \$ pour du soutien technique au sein du service d'évaluation de la MRC de La Matapédia ; le nombre d'heures utilisé sera déterminé en fonction des besoins du service et des disponibilités budgétaires.

Adoptée.

6. SCÉNARIOS DE GESTION EN L'ABSENCE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – RECOMMANDATION

Madame Chantale Lavoie, préfète, indique que le directeur général étant officiellement en arrêt de travail depuis le 17 novembre, il est important de mettre en place une structure qui pourra s'assurer du fonctionnement et du déploiement des services de l'organisation. Deux scénarios sont proposés pour discussion au comité administratif afin que ce dernier puisse éventuellement recommander au conseil un fonctionnement temporaire et fonctionnel pendant l'absence du directeur général. Après discussion,

il est convenu de tenir une rencontre supplémentaire le mardi 23 novembre afin de finaliser la recommandation à proposer au conseil de la MRC.

7. EMBAUCHE D'UN CONSULTANT EN SOUTIEN À L'ÉQUIPE DE GESTION

Résolution C.A. 2021-205 concernant une offre de service d'un consultant en soutien à l'équipe de gestion de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Réjean (Félix) Lagacé, il est résolu d'accepter l'offre de service de M. Mario Lavoie pour les activités suivantes :

1. Mandat budget 2022

Activités	Nb heures (approximatif)
Révision des budgets par activité	6
Réviser les tableaux sommaires du budget (élaborés par É. Paquet)	2
Rédiger des Bilans-Orientations pour les activités de la direction	5
Réviser le cahier de présentation du budget (réalisé par É. Paquet)	1
Réviser le règlement de taxation, répartition, tarification (rédigé par É. Paquet)	2
Participer aux séances de présentation et d'adoption (3) (préparer les sommaires décisionnels)	7
Présenter le budget aux dg des municipalités (s'il y a lieu)	3
	Total 26

2. Mandat en RH

Nombre d'heures à déterminer en fonction de l'état d'avancement du dossier et du plan de travail établi avec les représentants de la MRC.

3. Modalités de l'offre de service :

Statut : Travailleur autonome (consultant)
 Taux horaire: 75.00 \$
 Payable : Sur facturation détaillée des heures réellement exécutées.

Adoptée.

8. AUTORISATIONS DE SIGNATURE – RÉSOLUTIONS

Résolution C.A. 2021-206 concernant la désignation des signataires des documents administratifs – MRC de La Matapédia

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un signataire des documents administratifs de la MRC en cas de vacances ou d'incapacité d'agir au poste de directeur général et greffier-trésorier.

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Réjean (Félix) Lagacé, il est unanimement résolu :

1. Que M. Steve Ouellet, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer les chèques, effets bancaires et autres documents administratifs de la MRC de La Matapédia ;
2. Que Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe, et M. Joël Tremblay, greffier adjoint, soient autorisés à signer les chèques, effets bancaires et autres documents administratifs de la MRC de La Matapédia en cas de vacances ou d'incapacité d'agir du directeur général et greffier-trésorier ;
3. Que Mme Chantale Lavoie, préfète, soit autorisée à signer les chèques, effets bancaires et autres documents administratifs lorsque deux signataires sont requis, pour et au nom de la MRC de La Matapédia ; le préfet-suppléant est autorisé à agir en remplacement de la préfète en cas de vacances ou d'incapacité d'agir ;
4. Que la présente résolution abroge et remplace la résolution CA 2021-239 portant sur le même objet.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-207 concernant la désignation des signataires pour les contrats de prêt des Fonds locaux d'investissement et de solidarité (FLI/FLS)

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu unanimement :

1. D'autoriser la direction du service de développement et la direction générale ou le greffier adjoint ou la trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), incluant les contrats et modifications aux contrats de prêts, à négocier et signer des ententes de paiement, à conclure et signer des actes d'hypothèques, mainlevées, quittances, consentement à modification cadastrale, cession

de rang sur des garanties de prêts, à entamer les procédures légales appropriées en cas de besoin et à effectuer toute opération de même nature pour assurer une gestion efficiente du portefeuille d'investissement et pour réduire au minimum les pertes potentielles ;

2. Que la présente résolution abroge et remplace la résolution CA 2020-212 portant sur le même objet.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-208 concernant l'acquisition de pneus pour le service de protection incendie et d'organisation de secours

Considérant qu'une demande de prix a été adressée à deux fournisseurs pour l'acquisition de pneus pour le service de protection incendie et d'organisation de secours ;

Considérant que les prix soumis par les fournisseurs sont les suivants :

- Techno pneu et Mécanique Amqui : 3 194.47 \$ (taxes incluses)
- OK Centre du pneu G. Amqui : 4 626.59 \$ (taxes incluses)

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'accepter la plus basse soumission pour l'acquisition de pneus pour le service de protection incendie et d'organisation de secours à Techno Pneu et Mécanique Inc. d'Amqui au montant de 3 194.47 \$ (taxes incluses).

Adoptée.

9. PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF – LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 À 16H

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance le mercredi 8 décembre à compter de 16h.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2021-209 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Réjean (Félix) Lagacé, il est résolu unanimement de lever la séance à 15h48.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, greffier adjoint